

***AVIS DE COURSE***



***COUPE DE MARTINIQUE 2025***

# Le Cercle Nautique de Schœlcher organise sous l’égide de la Ligue de Voile de la Martinique, du 17 au 18 Mai 2025 la Coupe de Martinique sur le plan d’eau de l’Anse Madame à Schœlcher

*La mention « [DP] » dans une règle de l’AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

# REGLES

La régate sera régie par :

* 1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
  2. Les prescriptions nationales
  3. Les règlements fédéraux.
  4. En cas de conflit dans la traduction, le texte Français prévaudra.

# INSTRUCTIONS DE COURSE

Les IC seront **disponibles à l’ouverture des inscriptions à partir de samedi 10 mai 2025 à 8h00.**

# COMMUNICATION RADIO *[DP]*

Excepté en cas d’urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

# ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

* 1. La régate est ouverte à tous les bateaux **des classes** :

# Optimist (benjamins et minimes) -ILCA4 - ILCA6 - ILCA 7 - Bic Techno 293 - Windfoil –Wing.

# 4.2

* Les bateaux admissibles peuvent s’inscrire en complétant le formulaire joint et en l’envoyant accompagné des frais d’inscription requis. Les Inscriptions sont **possibles en** **ligne du Vendredi 9 Mai 2025 jusqu’au vendredi 16 mai 2025, 12h00** sur le site du CNS: [**www.cnschoelcher.net**](http://www.cnschoelcher.net)
* Elles sont également possibles au secrétariat du club : le **samedi** 10 mai 2025 au vendredi 16 mai ,12h00.
  1. a) Pour un concurrent en possession d’une Licence Club FFVoile :

-la licence Club FFVoile mention « compétition» valide ou

-la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :

- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,

1. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur

# DROITS A PAYER

* 1. Les droits requis sont les suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| **Classe** | **Montant** |
| Dériveur - Planche -  Windfoil - Wing | 30€ par personne |

Incluant une boisson le 17 et le dimanche 18 mai, un sandwich et une boisson.

# PUBLICITE DE L’EPREUVE (DP)

Les bateaux **peuvent être tenus** d’arborer la publicité choisie et fournie par l’AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s’applique (lien internet Réglementation).

# PROGRAMME

* 1. Horaires

**Samedi 17 mai 25 :** 14h00 1er signal d’avertissement – courses à suivre ou raid

**Dimanche 18 mai 25 :** 09h30 1er signal d’avertissement – courses à suivre

Remise des prix.

* 1. Nombre de courses

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Classe | Nombre de courses | Courses /jour | Maximum par jour |
| *Toutes les séries* | *8* | *4* | *4* |

* 1. Le dernier jour de la régate, aucun signal d’avertissement ne sera donné après 13h.

# LIEU

L’annexe « zone de course » indique la localisation des zones de course.

# LES PARCOURS

Les schémas montrant les parcours, l’ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée seront précisés dans les IC.

# SYSTEME DE PENALITE

Pour les classes windsurf la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d’un tour.

# CLASSEMENT

* 1. Trois courses devront être validées pour valider la compétition.
  2. (a) Quand **3** courses ou plus ont été validées, le classement général d’un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

# PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

Les trois premiers de chaque classe seront récompensés ainsi que la première féminine.

Des prix spéciaux peuvent être remis ou tirés au sort à la discrétion du comité de course ou du comité d’organisation.

1. ***DROIT A L’IMAGE***

En participant à cette épreuve, le compétiteur ou son représentant légal, autorise tacitement l’autorité organisatrice, les sponsors de l’épreuve et les photographes ou cameramen à utiliser et diffuser, sans limitation de durée, les photos en mouvement ou statiques, en course ou à terre, les films ou enregistrements télévisuels et autres reproductions de lui-même pendant et après la période de la compétition intitulée «Coupe de Martinique 2025» à laquelle le coureur participe de son plein grès. Il permet une libre exploitation des dites images sans aucune indemnité compensatoire pour son droit à l’image.

# DECISION DE COURIR

La décision d’un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l’AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

# INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter le Cercle Nautique de Schœlcher au :

**Tel**: 0596 612 083 **fax**: 0596 615 751

**Email:** [cerclenautique-schoelcher@wanadoo.fr](mailto:cerclenautique-schoelcher@wanadoo.fr) **Web**: www.cnschoelcher